

Politique intégrée de la gestion de l'environnement, de la qualité, de la sécurité et de la santé, de la gestion énergétique, de la gestion de R&D&I, de la gestion de la sécurité de l'information, de la cybersécurité, de la gestion de l'intelligence artificielle et de la gestion des risques

INDEX

1. INTRODUCTION	3
2. PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
3. PRINCIPES D'ACTION	4
Gestion de l'environnement	4
Gestion de la qualité	5
Gestion de la sécurité et de la santé	5
Gestion énergétique	6
Gestion de la R & D & I	7
Gestion de la Sécurité de l'information, cybersécurité et intelligence artificielle	7
Gestión des Riques	8
4. VALIDITÉ	9

1. INTRODUCTION

Le Groupe Elecnor est une société espagnole présente dans plus de 50 pays. Le Groupe Elecnor a pour objectif d'être un moteur de changement et de bien-être, en fournissant des infrastructures, de l'énergie et des services aux territoires du monde entier afin qu'ils puissent développer leur potentiel. Le Groupe Elecnor met l'ingénierie et la technologie au service des personnes.

Il s'agit d'une société mondiale qui poursuit son objectif avec un modèle d'entreprise basé sur les personnes et qui croit en la création de valeur partagée et en la durabilité.

Les activités du Groupe sont structurées en trois grandes lignes stratégiques :

- **Services essentiels** : intégration des services de distribution d'énergie, de télécommunications, de maintenance et d'installations, essentiels pour générer le changement et le bien-être dans les villes et qui alimentent le secteur des projets durables.
- **Projets durables** : promotion, construction, exploitation et maintenance d'infrastructures de production et de transport d'énergie propre dans le monde entier, améliorant les conditions de vie des communautés et favorisant le développement durable.
- **Concessions et propres projets** : développement et exploitation de projets axés sur la stabilité et la rentabilité à long terme par le biais de contrats de concession et d'investissements stratégiques dans des projets propres, renforçant ainsi son portefeuille d'énergies renouvelables, d'infrastructures énergétiques et augmentant la valeur du Groupe à long terme.

Dans le cadre de sa Politique de durabilité, la direction du Groupe Elecnor a souhaité doter ses politiques de gestion de l'environnement, de gestion de la qualité, de gestion de la sécurité et de la santé, de gestion énergétique, de gestion de R&D&I, de gestion de la sécurité de l'information, de cybersécurité, de gestion de l'intelligence artificielle et de gestion des risques de la plus grande rigueur. Ces vecteurs constituent la Politique intégrée de gestion du Groupe Elecnor, chacun ayant des objectifs et des stratégies spécifiques, mais tous ayant une mission commune : l'amélioration continue du Groupe.

Pour illustrer la rigueur susmentionnée, le Groupe Elecnor fonde sa Politique intégrée sur la connaissance précise de la nature, de la portée, de la gravité et de l'ampleur de ses impacts environnementaux ; les attentes de ses clients ; les risques pour le travailleur de ses activités et produits ; l'utilisation et la consommation d'énergie dans ses installations et projets ; l'engagement ferme en faveur de la R&D&I ; la garantie à tout moment du respect des niveaux établis de confidentialité, de disponibilité, d'authenticité, de traçabilité et d'intégrité de ses actifs d'information, ainsi que du respect des niveaux établis de transparence, d'explicabilité et de non-discrimination des algorithmes et des outils d'intelligence artificielle ; et la gestion des risques aux niveaux stratégiques et opérationnels de l'activité, permettant de maintenir un profil de risque aligné sur le modèle d'entreprise du Groupe. De plus, le Groupe Elecnor a volontairement adopté les exigences contenues dans les normes de référence pour son audit et sa certification.

La Direction s'engage à promouvoir le développement des stratégies contenues dans cette Politique intégrée de gestion et à fournir les ressources nécessaires pour ce faire.

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Groupe Elecnor a établi les principes en faveur desquels il s'engage et qui doivent régir le fonctionnement de tout le Groupe en matière d'environnement, de qualité, de sécurité et de santé, d'énergie, de R&D&I et de sécurité de l'information, de cybersécurité et d'intelligence artificielle et de gestion des risques, afin qu'ils servent de référence pour définir et réviser les objectifs qui améliorent continuellement l'efficacité des systèmes de gestion.

Ces principes sont :

- Le strict respect de la législation applicable en vigueur et des autres conditions requises auxquelles le Groupe Elecnor souscrit sur tous les marchés où il agit.
- Le respect des valeurs éthiques du Groupe Elecnor.
- La satisfaction de ses clients.
- La prévention des dommages et de la détérioration de la santé de toutes les personnes intervenant dans ses activités et ses produits, en améliorant leurs conditions de travail afin d'élever le niveau de protection de leur sécurité et de leur santé.
- La prévention de la pollution.
- L'engagement à supprimer les dangers et à réduire les risques pour la sécurité et la santé au travail.
- L'utilisation et la consommation efficace de l'énergie.
- La génération d'un impact favorable de ses activités sur l'environnement social.
- L'amélioration de la compétitivité par le biais de la R&D&I.
- La protection efficace et efficiente par une approche préventive, détectrice, réactive et dynamique de l'utilisation des informations.
- Intégration de la gestion des risques dans les activités du Groupe avec une approche préventive qui lui permet d'anticiper, de gérer et de contrôler les risques, tant propres que dérivés de tiers, auxquels le Groupe est exposé.

3. PRINCIPES D'ACTION

Gestion de l'environnement

Conscient que l'impact environnemental principal de ses activités consiste en l'utilisation des ressources et la production de déchets de construction et de démolition, le Groupe Elecnor a défini et applique les mécanismes correcteurs les plus efficaces pour en minimiser l'ampleur.

De même, le Groupe a intégré dans ses affaires certaines activités qui contribuent à la protection de l'environnement naturel et de ses ressources. Parmi elles, figurent la production d'énergies renouvelables, le traitement et le recyclage de l'eau ou l'efficacité énergétique dans chacune de ses actions, tel qu'il est établi dans la Politique de gestion énergétique.

De manière générale, la stratégie du Groupe Elecnor en matière de gestion de l'environnement est régie par les principes d'action suivants :

- Incorporer la dimension environnementale aux processus de décision sur les investissements et à la planification et l'exécution d'activités, en encourageant sa prise en compte dans les analyses coût-avantage.
- Promouvoir la protection et la conservation de la biodiversité et du milieu naturel, prévenir activement ou atténuer tout impact négatif sur l'environnement qui pourrait être causé dans le cadre de ses opérations directes et sa chaîne d'activités, ainsi que promouvoir les opportunités qui génèrent des impacts positifs sur l'environnement.
- Intégrer le devoir de vigilance en matière d'environnement dans le système de gestion des risques afin d'identifier, d'évaluer, de prévenir, de cesser ou de minimiser les impacts négatifs réels ou potentiels sur l'environnement, ainsi que de surveiller et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre, de les communiquer et, le cas échéant, de les corriger.
- Utiliser les ressources de manière durable, en encourageant une consommation responsable, la minimisation des déchets et l'économie circulaire.
- Gérer de manière responsable et efficace la ressource en eau, en tenant compte de l'ensemble de son cycle intégral, en favorisant le développement social et la conservation des écosystèmes.
- Impliquer tous ses Groupes d'intérêt (employés, actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche conjointe de solutions utiles au défi de la conservation et du développement de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Gestion de la qualité

La qualité fait partie de la culture du Groupe Elecnor depuis qu'il a été fondé, avec une orientation claire vers le service à la clientèle qui le distingue sur le marché.

De manière générale, la stratégie du Groupe Elecnor en matière de gestion de la qualité est régie par les principes d'action suivants :

- Partir toujours de la compréhension des attentes réelles des clients au moment de concevoir et de fournir des produits et des services, dans le but d'atteindre la pleine satisfaction du client.
- Développer tous les processus dans une perspective d'amélioration continue, en évaluant leur performance et en mettant en place des plans pour leur optimisation, en mettant en œuvre des opportunités d'amélioration et des leçons apprises, qui conduisent à réduire tant les coûts de non-qualité que les attitudes qui supposent un obstacle à ce principe.
- Impliquer chaque membre du personnel avec ses apports dans le défi de la qualité, en intégrant le know-how dans le système de qualité.

Gestion de la sécurité et de la santé

La sécurité et la santé de toutes les personnes intervenant dans ses activités et ses produits sont des valeurs essentielles pour le Groupe Elecnor. De manière générale, la stratégie en matière de sécurité et de santé est régie par les principes d'action suivants :

- Dotation des moyens matériels qui contribuent à la sécurité et à la santé.
- Accent mis sur la formation aux techniques de prévention.
- Supprimer les dangers et réduire les risques pour la sécurité et la santé au travail.
- Développement de campagnes de sensibilisation pour tout le Groupe.
- Réalisation permanente d'inspections et d'audits sur le chantier et adoption des mesures correctives utiles pour corriger l'origine des déficiences.

Mais aucune initiative commerciale ne pourrait être efficace sans la pleine collaboration des travailleurs, qui sont appelés à :

- Développer les travaux conformément aux règles, instructions et procédures d'exécution établies au sein du Groupe.
- Utiliser correctement les équipements de protection individuelle ou collective fournis par le Groupe.
- Utiliser correctement les équipements, outils, véhicules et tout autre moyen utilisé pour le développement du travail.
- Ne pas réaliser de travaux présentant un risque grave imminent pour les travailleurs, et en informer leur supérieur hiérarchique afin qu'il détermine les mesures nécessaires. Toute action menée pour éviter un accident ou un incident éventuel est toujours protégée par cette directive.
- Collaborer avec la société à l'amélioration continue du système par le biais des mécanismes de consultation et de participation prévus.

L'engagement du Groupe Elecnor en faveur de la consultation et de la participation des travailleurs garantit l'amélioration continue en matière de sécurité et de santé.

Les actions visant à améliorer la sécurité routière sont également un axe fondamental des actions en matière de sécurité et de santé, étant donné le caractère transversal de ce risque pour toutes les activités et tous les collectifs du Groupe Elecnor.

Gestion énergétique

Le Groupe Elecnor assume la promotion et le développement des activités visant à une gestion efficace de l'énergie en tant que facteur de différenciation du Groupe, ainsi que l'engagement en faveur de la durabilité environnementale dans toutes les activités que le Groupe réalise.

De manière générale, la stratégie du Groupe Elecnor en matière de gestion énergétique est régie par les principes d'action suivants :

- Connaître l'utilisation et la consommation de l'énergie de ses installations et projets, s'assurer que les informations sont disponibles et mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les buts dans une amélioration continue constante de la performance énergétique.
- La recherche permanente de l'équilibre entre la rentabilité économique et l'efficacité énergétique dans l'acquisition d'énergies et de produits, ainsi que dans la conception d'installations.

- La sensibilisation des travailleurs et des partenaires commerciaux à l'importance d'une utilisation et d'une consommation efficaces et responsables de l'énergie.

Gestion de la R & D & I

Le Groupe Elecnor axe sa politique de R&D&I sur le renforcement des activités innovantes dans les domaines qui apportent de la valeur et permettent de se différencier de la concurrence. Les domaines technologiques d'intérêt sont liés, entre autres, à l'énergie, à l'environnement, à l'eau, aux infrastructures et aux projets spéciaux.

Les activités de R&D&I sont stratégiques pour garantir la compétitivité et la durabilité du Groupe Elecnor, considérant l'innovation comme un axe principal de la stratégie de réputation de l'entreprise et se développant conformément aux principes d'action suivants :

- Encourager la génération systématique d'idées innovantes au sein du Groupe et les soutenir jusqu'à ce qu'elles se transforment en projets de R&D&I ; en transformant les idées en nouvelles activités ou en améliorations par rapport à ce qui existe déjà, en rapprochant la technologie des marchés et des clients pour promouvoir tous ensemble un développement durable, et en rendant la gestion de l'innovation plus agile et plus dynamique.
- L'utilisation systématique des outils de R&D&I a pour objectif de générer de nouvelles opportunités et de nouveaux projets dans ce domaine, en réalisant les activités selon des critères d'amélioration continue, de durabilité et d'intégration des innovations.
- Ces projets sont le moteur du système de gestion de R&D&I du Groupe Elecnor et visent à accroître les capacités et la compétitivité. Le résultat de cet effort se traduit, entre autres, par des améliorations dans la productivité, la qualité, la satisfaction des clients, la sécurité au travail, la gestion des talents, l'utilisation de nouveaux matériaux et produits et la conception de processus ou de systèmes de production plus efficaces et durables.
- Fonder toutes les décisions relatives aux activités de R&D&I sur une vision stratégique du processus d'innovation partagée par tous les niveaux de direction d'Elecnor Holding.
- Analyser les exigences légales et réglementaires qui peuvent affecter l'environnement du système de gestion de R&D&I.
- À la fois, mettre en œuvre des mesures de gestion et de protection des différents actifs immatériels du Groupe Elecnor.

Gestion de la Sécurité de l'information, cybersécurité et intelligence artificielle

Le Groupe Elecnor considère la sécurité de l'information et la cybersécurité comme un processus global et d'amélioration continue dans le temps. Cette sécurité doit être dotée de toutes les ressources techniques, humaines, matérielles et organisationnelles nécessaires pour garantir une protection adéquate des réseaux, des systèmes, des outils d'intelligence artificielle et des informations qu'ils contiennent.

Ainsi, des mesures de sécurité sont mises en place pour assurer la résilience numérique, en réduisant la possibilité de matérialisation des cybermenaces et en veillant à ce que les incidents de cybersécurité qui pourraient se produire soient détectés, traités et signalés à temps. Cela servira de base pour tester et améliorer la continuité des services fournis par le Groupe Elecnor.

Pour ce faire, les principes d'action sont les suivants :

- Définir, développer et mettre en œuvre les contrôles techniques, juridiques et de gestion nécessaires pour garantir le respect, à tout moment, de la réglementation applicable en la matière, ainsi que des bonnes pratiques en matière de sécurité et d'utilisation éthique des ressources du Groupe, en maintenant ainsi les niveaux de risque approuvés pour le Groupe Elecnor.
- Créer une « culture de sécurité de l'information, en tenant compte de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle », tant en interne au groupe Elecnor qu'en externe aux clients et aux fournisseurs. En particulier, promouvoir cette culture de sécurité et sa mise en place dans les services que le Groupe Elecnor offre à ses clients.
- Gérer en permanence la sécurité de l'information, la cybersécurité et l'intelligence artificielle, pour lesquelles les rôles ou fonctions de sécurité ont été formellement désignés, le responsable de la sécurité de l'information a été nommé et le Comité de sécurité de l'information et de l'intelligence artificielle a été constitué, dont la structure, le champ d'action et les fonctions ont été définis en interne.
- Toute la documentation de sécurité qui compose le système de gestion est structurée et gérée conformément aux procédures documentées que le Groupe Elecnor a développées en tenant compte de la réglementation et des normes nationales et internationales applicables dans chaque cas.
- À la fois, un système de contrôle a été mis en place pour mesurer l'état de maturité du Groupe Elecnor dans ce domaine, qui est communiqué à la haute direction.

Gestion des Risques

Le Groupe Elecnor s'engage envers la gestion des risques aux niveaux stratégiques et opérationnels de l'activité afin d'établir des stratégies, des objectifs et des politiques qui lui permettent de maintenir un profil de risque contrôlé.

Pour ce faire, le Groupe se base sur les principes suivants :

- Leadership dans la gestion des risques, centré sur la direction qui veille au respect des engagements, à la mise en place du système et à la disponibilité des ressources nécessaires pour ce faire.
- Mise en place et intégration de la gestion des risques, tant propres que dérivés de tiers, dans tous les processus de l'activité.
- Connaissance de la performance grâce à la mesure des indicateurs et à leurs rapports.
- Intégration des risques non financiers, y compris ceux de durabilité, dans le système de gestion des risques.
- La gestion transparente et éthique des risques et des objectifs opposés, en évitant toujours le transfert des risques éthiques, de santé, de sécurité, d'environnement, de conformité et de réputation, pour lesquels nous cherchons toujours à minimiser leur probabilité de survenance et/ou leur impact par le biais du système de gestion des risques.
- Information et communication transparentes à tout le Groupe et aux autres parties prenantes.
- Amélioration continue par le biais de la révision périodique du cadre de gestion.

4. VALIDITÉ

Approuvée par le Conseil d'administration d'Elecnor Holding le 27 novembre 2024
En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025